



TARIFICATION DES OFFRES DE SERVICES

o ADHÉSION Entreprises du BTP

OFFRE SOCLE

- Droit d'entrée 75,00€ HT
Cotisation annuelle per capita :
- Suivi en santé au travail des salariés **(SIG, SIA et SIR)*** 143,00€ HT
- Suivi en santé au travail des salariés en contrat d'apprentissage 65,00 € HT
- Pour les salariés exposés aux Rayonnements Ionisants une cotisation supplémentaire 396,00€ HT
- Absence non justifiée 80,00 € HT

OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Cotisation annuelle per capita des Dirigeants non salariés 240,00€ HT
- Pour les salariés exposés aux Rayonnements Ionisants une cotisation supplémentaire 396,00 € HT
- Absence non justifiée 80,00 € HT

o ADHÉSION Entreprises de Travail Temporaire

- Droit d'entrée 75,00 € HT
- Suivi en santé au travail des intérimaires **(SIG, SIA et SIR)*** 143,00€ HT la visite
- Pour les salariés exposés aux Rayonnements Ionisants une cotisation supplémentaire 396,00 € HT
- Absence non justifiée 80,00 € HT

** Les catégories de suivi en santé au travail sont définies par le code du travail*

o AFFILIATION Travailleurs indépendants

OFFRE SPÉCIFIQUE

- Droit d'affiliation 50,00€ HT
- Cotisation annuelle des travailleurs indépendants 400,00 € HT/an
- Pour les travailleurs exposés aux Rayonnements Ionisants une cotisation supplémentaire 396,00 € HT
- Absence non justifiée 80,00 € HT